

*Le Conseil fédéral à l'Envoyé extraordinaire de Suisse au Japon, A. Humbert**Minute**L*

Berne, le 8 janvier 1864

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons nommé aujourd'hui Consul de la Confédération suisse au Japon, avec la résidence qu'il lui conviendra le mieux de choisir, Monsieur le Dr Rodolphe Lindau. Dans le cas où M. le Dr Lindau vous trouverait encore au Japon, nous vous le recommandons tout particulièrement et vous invitons à bien vouloir le présenter et le recommander, de votre côté, au corps diplomatique accrédité près S.M.I. le Taikun. Vous voudrez bien, en outre, soit personnellement, soit en cas d'absence, par écrit, transférer vos affaires, pleins pouvoirs et instructions à M. le Dr Lindau pour la conclusion du traité avec le Japon, si à son arrivée dans ce dernier pays, ce traité n'était pas encore conclu ou qu'il ne fût pas à la veille de l'être dans un bref délai.<sup>1</sup>

Vous remettrez en même temps à M. le Dr Lindau les objets de chancellerie et autres ainsi que les présents suisses que vous aurez encore en votre possession avec les instructions nécessaires sur leur destination. Si vous pouviez vous entendre avec M. le Dr Lindau pour lui céder différentes parties de l'équipement de votre uniforme, cela nous serait agréable.

Dans le cas où, lors de votre départ, qui pourra maintenant avoir lieu sans ultérieur délai si vous n'avez pas la perspective de conclure très prochainement le traité, M. le Dr Lindau ne serait pas encore arrivé au Japon et que M. Brennwald dût partir aussi avant cette arrivée, nous vous chargeons, Monsieur, de déposer tous les objets susindiqués, papiers, etc., pour lui être remis, au Consulat général des Pays-Bas au Japon.

1. *Dans son message à l'Assemblée fédérale du 27 juin 1864 (Cf. N° 509), concernant la ratification du traité de commerce avec le Japon, le Conseil fédéral déclare:*

Au commencement d'Avril 1863, la mission arriva au Japon, mais malheureusement dans un moment où les commotions politiques avaient atteint leur apogée, où même le Taikun avait été engagé par les circonstances à s'éloigner pour un temps de sa capitale et à se rendre à Kyoto. Il fallut donc une grande patience de la part de notre Envoyé et l'appui énergique des représentants des autres Puissances européennes au Japon pour amener le Gouvernement de ce pays à ouvrir les négociations. Cet appui lui fut accordé dans une large mesure. La Légation royale néerlandaise surtout seconda notre plénipotentiaire de toute son influence et de toute son énergie. Aussi est-ce principalement à ses efforts qu'il faut attribuer le fait que la conclusion du traité a eu lieu enfin après 10 mois d'attente infructueuse et divers essais restés sans résultats, alors que l'on avait presque perdu l'espérance d'arriver au but désiré par l'entremise de notre Légation. Sans doutes les fonctionnaires japonais avaient dès le commencement déclaré que leur Gouvernement tiendrait parole et conclurait le traité, que seulement il priait qu'on ne le pressât pas, eu égard à la situation de l'intérieur du pays et l'aversion de la population à l'endroit de nouveaux traités avec les étrangers. Enfin étant accoutumés à faire cas de la valeur du temps, nous ne voulions pas nous laisser retenir davantage au même point. Nous avons même déjà décidé le rappel de notre mission lorsque nous eûmes la satisfaction d'apprendre qu'à la onzième heure notre Envoyé lui-même avait pu conclure le traité. FF. II 1864, p. 191.

13 JANVIER 1864

995

Pour le cas où le départ de M. Brennwald dût encore être différé, ce que décidera plus tard notre Département du Commerce et des Péages, la remise des affaires de la mission et de ces objets à M. le Dr Lindau devrait être effectuée par lui, M. Brennwald.